



## APPEL D'OFFRES N°T417/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉCOLES + BUREAUX, DE LOGEMENTS DE MAÎTRES, DE LATRINES ET DE CANTINES DANS LES ZONES DE PRODUCTION DE CAFÉ-CACAO

### ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

### ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de construction d'écoles + bureaux, de logements de maîtres, de latrines et de cantines dans les zones de production de café-cacao.

### ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en vingt-trois (23) lots.

### ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2017 du Fond d'Investissement en Milieu Rural du Conseil du Café-Cacao, ligne n°605714.

### ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant en FCFA fixé comme suit :

Lot 1 : 1 250 000	Lot 13 : 1 250 000
Lot 2 : 1 150 000	Lot 14 : 1 150 000
Lot 3 : 1 250 000	Lot 15 : 1 250 000
Lot 4 : 1 250 000	Lot 16 : 1 250 000
Lot 5 : 1 000 000	Lot 17 : 1 250 000
Lot 6 : 1 150 000	Lot 18 : 1 250 000
Lot 7 : 1 150 000	Lot 19 : 630 000
Lot 8 : 475 000	Lot 20 : 1 250 000
Lot 9 : 1 250 000	Lot 21 : 1 250 000
Lot 10 : 1 000 000	Lot 22 : 1 250 000
Lot 11 : 1 300 000	Lot 23 : 1 250 000
Lot 12 : 1 100 000	

### ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

### ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao  
ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB

22<sup>e</sup> étage porte 01/02

Tél. : 20 20 27 22 / 20 20 27 50

Secrétariat de la Direction Financière et Comptable

contre versement d'une somme forfaitaire non remboursable de **50 000 FCFA sur le compte N°C1162 01000 002310045501 92 logé à la BGFI BANK.**

Le reçu du versement devra être présenté au retrait du dossier.

### ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le **21 juillet 2017 à 09 heures 30, délai de rigueur**, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

### ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **21 juillet 2017 à 10 heures 00 dans la salle de réunion du 16<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble CAISTAB.**

### ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

### ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un **délai de 120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

### ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

### ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-256 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.

La Direction Générale

